



Attestation sur l'honneur précisant la résidence principale d'un enfant

Enfant

Nom :

Prénom :

Responsables légaux

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Qualité	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père
Nom		
Prénom		
Tél domicile		
Tél mobile		
Email		
Adresse		

Attestations

Les responsables légaux de l'enfant attestent que l'enfant est domicilié chez :

Mère Père

En l'absence de la signature du **Responsable légal 2**, le parent chez qui réside l'enfant atteste:

Ne pas connaître l'adresse du Responsable légal 2 et ne pas être en mesure de le contacter

Date :	
Signature du Responsable légal 1	Signature Responsable légal

Rappel : en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.

